District de la Sarthe de Football

Communiqué

Le District de la Sarthe de Football vous informe des décisions financières pour aider les clubs Sarthois.

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,

Pour donner suite à l'annonce de l'arrêt des compétitions par la Fédération Française de Football, le mercredi 24 Mars 2021, le bureau Exécutif et le Comité Directeur du District de la Sarthe se sont réunis les 09 Mars 2021 et 06 Avril 2021. Toujours dans la volonté d'accompagner nos clubs Sarthois, il a été pris les décisions suivantes :

- Annulation des différents engagements pour les championnats et coupes de l'ensemble des compétitions départementales de la saison 2020/2021. Cette décision représente une aide aux clubs de 54 400 €uros.

- Annulation des redevances fixes liés aux compétitions départementales de la saison 2020/2021. Cette décision représente une aide aux clubs de 29 640 €uros

- Pour le foot animation :
  - 3 secteurs sur 6 ont perçu les cotisations du foot animation pour la saison 2019-2020 : les secteurs Sarthe Ouest, Sarthe Centre et Sarthe Sud. Les clubs appartenant aux secteurs cités se verront rembourser cette somme. Cette décision représente une aide aux clubs de 5 410 €uros.
  - Pour cette saison 2020- 2021 il ne sera pas prélevé la cotisation de 2,50 € par licencié(e) s, soit une aide financière de 10 950 €uros pour nos clubs. (4380 Licenciées à la date du 08 Avril 2021)

Ces gestes financiers très importants pour cette saison représentent pour le District de la Sarthe de Football une perte de 100 400 €uros au bénéfice des clubs Sarthois. A cette somme s'ajoute le fond de solidarité déployé la saison dernière 1 € par licencié (e) soit 21 338 €uros

L'ensemble de ces aides aux clubs crée une perte totale de 121 738 €uros pour le District de la Sarthe sur les saisons 2019-2020 et 2020-2021, perte au profit de nos clubs.

Il sera envoyé dans les semaines à venir à chaque club un état des sommes dues, à savoir les amendes disciplinaires, les amendes administratives, les frais de secrétariat et les frais d'arbitrages des matchs joués pour la saison en cours.

Le Bureau Exécutif et le CODIR du District de la Sarthe de Football